



Extrait du registre des décisions

Bureau du 30 septembre 2021

n° 134-21

Objet : RS - Demande de financement au titre du programme « Demat.ADS » du volet de transformation numérique de l'État et des territoires du plan France Relance

- date de convocation le 24 septembre 2021
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi trente septembre dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des Expositions, Hall E, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

étaient présents : 31

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Alain Thieffent
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Michel Camoz - Alain Caraco - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Thierry Repentin
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommatt
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochemaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Christian Berthomier à Jocelyne Gougou - de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Pierre Brun à Marie Bénévise - de Michel Dyen à Philippe Gamen - de Martin Noblecourt à Aurélie Le Meur

conseillers excusés : 16

Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Jean-Pierre Coendoz - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Sandra Ferrari - Philippe Ferrari - Christian Gogny - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Christophe Richel - Thierry Tournier - Cécile Trahand - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 30 septembre 2021

délibération n° 134-21

objet **RS - Demande de financement au titre du programme « Demat.ADS » du volet de transformation numérique de l'État et des territoires du plan France Relance**

Corine Wolff, vice-présidente chargée de l'urbanisme et du droit des sols, rappelle qu'à compter du 1^{er} janvier 2022, toutes les communes devront avoir la capacité de recevoir des demandes d'autorisation d'urbanisme (DAU) et des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) par voie électronique (article L.112-8 du code des relations entre le public et l'administration).

De plus, les communes de plus de 3 500 habitants, avec leur centre instructeur, devront disposer d'une téléprocédure spécifique leur permettant de recevoir et d'instruire sous forme dématérialisée les DAU et DIA (art. L.423-3 du code de l'urbanisme).

Grand Chambéry dispose d'un service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme instruisant des dossiers pour 35 communes dont 7 de plus de 3 500 habitants (les communes de Chambéry, La Motte-Servolex et Jarsy étant autonomes).

Dans un souci de cohérence et d'uniformité, Grand Chambéry travaille à la mise en œuvre d'un guichet numérique unique pour l'ensemble des communes (y compris les communes autonomes), qui permettra la saisine par voie électronique et l'instruction par voie dématérialisée.

A cet effet, différents logiciels ont déjà été acquis pour un montant de 19 436,40 € (téléservices pour les usagers et les services consultés) et d'autres applications sont en cours d'acquisition pour un montant de 9 970,56 € (application pour les professionnels et raccordement aux outils de l'État).

Dans le cadre du volet de transformation numérique de l'État et des territoires du plan France Relance, le ministère de la Transformation et de la Fonction publique et le ministère du Logement ont décidé de l'ouverture d'un guichet et d'une enveloppe spécifiques pour soutenir et accélérer le déploiement au sein des collectivités territoriales ou des centres instructeurs de solutions répondant aux exigences de la loi ELAN.

L'enveloppe contribue à financer les dépenses qui participent à l'adaptation des systèmes d'information au processus dématérialisé de réception et d'instruction, notamment par un raccordement aux outils de l'État. Elle ne couvre pas l'achat d'équipements et de matériels.

Le montant du financement est forfaitaire et calculé de la manière suivante :

- un montant de 4 000 € par centre instructeur,
- augmenté de 400 € par commune rattachée au centre instructeur, pour un maximum de 30 communes rattachées.

En tant que service commun d'instruction, Grand Chambéry peut prétendre à un financement du montant forfaitaire maximum, soit une enveloppe de 16 000 €.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 portant délégation de compétences du Conseil communautaire au Bureau en matière de demandes de subvention émises par la communauté d'agglomération,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : sollicite une demande de financement de 16 000 € pour la mise en œuvre de la dématérialisation des autorisations d'urbanisme et des déclarations d'intention d'aliéner, au titre du volet de transformation numérique de l'État et des territoires du plan France Relance,

Article 2 : sollicite tout autre type de financement auquel le projet serait éligible,

Article 3 : autorise le président ou son représentant à signer tous les documents à intervenir,

Article 4 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 134-21

Objet de l'acte : RS - Demande de financement au titre du programme « Demat.ADS » du volet de transformation numérique de l'État et des territoires du plan France Relance

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 1 - Demandes de subventions

Date de l'acte : 05 octobre 2021

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20211005-lmc1H25977H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H25977H1

Date de transmission en Préfecture : 05 octobre 2021

Date de réception en Préfecture : 05 octobre 2021

Période d'affichage : du au